



**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2015/371

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre 3 dossiers relatifs à la politique muséographique du Département : la réhabilitation et la reconversion de l'ancienne synagogue de Wissembourg, la rénovation et la mise en accessibilité de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt et le musée Lalique.

I/ La reconversion et réhabilitation de l'ancienne synagogue de Wissembourg

a) Le musée Westercamp et les archives municipales

Le musée Westercamp est un équipement municipal créé en 1913. Labellisé Musée de France, il est sous la tutelle scientifique de la Conservation des musées du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Les collections vont du paléolithique au début du XX^e siècle, et recouvrent des domaines très divers : ethnologie, histoire, vie militaire, beaux-arts et arts décoratifs, avec notamment un ensemble de lithographies de Jean-Frédéric Wentzel.

Le musée est situé dans trois bâtiments : deux maisons à colombages des XV^e et XVI^e siècles et un autre bâtiment appelé halle au houblon, plus récent. Le musée est fermé depuis 2002 pour des raisons de sécurité des bâtiments et des personnes.

Depuis 2010, la Ville de Wissembourg mène une réflexion sur un projet de rénovation. En décembre 2011, la ville a décidé de limiter l'opération de rénovation du musée aux bâtiments actuels.

Les archives municipales connaissent aussi une situation très délicate :

- Les archives contemporaines occupent un local mis à disposition par la communauté de communes, équivalant à 350 m linéaires, arrivé à saturation ;
- Le fonds d'archives historiques occupe le premier étage de la halle au houblon sur le site du musée Westercamp. Il représente aujourd'hui plus de 10 000 documents, dont le plus ancien date de 1407. Les locaux, vétustes et exigus, ne présentent pas de garantie de conservation des documents.

b) Le projet de réserves mutualisées

Dans l'objectif de protéger les collections, dans l'attente de la réhabilitation du musée, un projet de réserves externalisées a été programmé. En effet, une partie des collections est conservée dans les bâtiments du musée et l'autre est dispersée dans un bâtiment annexe. L'état de conservation global des collections est relativement bon, mais le manque de place, de mobilier de stockage adapté, l'empoussièrement et une infestation par des insectes xylophages les mettent toutefois en péril.

Ce projet accueillera également les archives de la ville, permettant d'assurer la pérennité de ces documents, leur consultation par le public et de garantir une capacité de stockage pour les 30 ans à venir.

Le site de l'ancienne synagogue, désacralisé en 2009, sera réhabilité et agrandi. Le projet développera deux parties:

- L'ancienne synagogue sera dédiée d'une part à l'accueil du public pour les consultations des archives et pour des expositions temporaires, d'autre part à l'emplacement de bureaux pour les Archives et le musée ;
- Une extension neuve sur 2 niveaux : le rez-de-chaussée dédié aux Archives et l'étage destiné aux collections du musée.

Le projet propose également deux extensions possibles, l'une de 55 m² et l'autre de 130 m².

c) L'aide du Département

Le budget prévisionnel du projet (travaux, honoraires, mobilier pour le personnel et les chercheurs) s'élève à 1 078 970 € HT. Il ne comprend pas les dépenses relatives à l'acquisition de mobilier de rangement spécifique pour les collections et les documents, ainsi que le matériel de conditionnement et au déménagement.

Ce projet est inscrit au contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2015-2017. L'aide du Département a été négociée à hauteur de 270 248 €. Le maître d'ouvrage a déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Par ailleurs la Ville de Wissembourg sollicite également l'aide de l'Etat et de la Région.

Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39416/Autorisation de programme 2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV.

Montant de l'AP : 408 349.38 €

Montant disponible sur l'AP : 408 349.38 €

Crédits proposés : 270 248 €

Cette subvention fera l'objet d'une convention financière avec la Ville de Wissembourg.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 31 août dernier, s'est prononcée favorablement sur cette subvention.

II/ La Maison Rurale de l'Outre-Forêt de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn

a) La Maison Rurale de l'Outre-Forêt et son projet de réhabilitation

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF) est une ancienne ferme du XVIII^e siècle, acquise par le SIVOM de Pechelbronn en 1988 et animée par l'Association des Amis de la MROF depuis 1989. Ouvert au public depuis 1998, l'équipement a vocation à raconter la vie d'une famille paysanne au début du XX^e siècle en Alsace du Nord. Ses collections et ateliers font ainsi revivre les métiers ruraux d'antan, mais aussi la vie quotidienne et festive. Elle accueille en moyenne 12 000 visiteurs par an.

Les améliorations apportées lors des travaux de réaffectation des différents bâtiments (maison d'habitation, grange...) en espace muséographique se sont révélées insuffisantes, et posent de réels problèmes d'inconfort pour le visiteur et le personnel, outre qu'elles génèrent des charges d'exploitation élevées. Aussi, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, propriétaire des lieux, a souhaité engager un projet de réhabilitation énergétique et de mise en accessibilité, dans le cadre de l'appel à projet de la Région Alsace « Aide à la rénovation BBC de bâtiments communaux ». Par ailleurs, le maître d'ouvrage souhaite faire de cet équipement un centre de ressources sur les techniques de rénovation du bâti ancien, tout en étant un exemple de ce qu'il est possible de faire en termes d'économies d'énergie.

Le projet comprend ainsi :

- La réhabilitation patrimoniale de la MROF (réfection des toitures, ravalement des façades, réparation de diverses dégradations),
- La réhabilitation énergétique de la MROF (travaux d'isolation, de ventilation, étanchéité à l'air et mise en place d'une chaufferie à pellets),
- Amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées avec, si besoin, demande de dérogation et mise en place de mesures compensatoires,
- Amélioration du fonctionnement de l'équipement, notamment de l'accueil du public,
- Amélioration des conditions de travail du personnel.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 030 972.89 € HT (valeur en date de juin 2015), comprenant les études préalables, les travaux, les honoraires, les aléas et révisions, et des frais divers (voir plan de financement ci-dessous).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT en euros	RECETTES	MONTANT HT en euros	Taux de participation en %
Etudes et diagnostics préalables	19514.72	Conseil départemental du Bas-Rhin	230 000	22 %
Acquisition foncière et déménagement	5321.41	Conseil Régional	110 760	11 %
Honoraires	90 800	Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn	690 212.89	67 %
Travaux	847 679.41			
Frais administratifs	4 511.62			
Divers (sécurité, prestations liées à l'ouverture)	63 145.73			
TOTAL	1 030 972.89		1 030 972.89	100 %

L'APD a été approuvé en conseil communautaire le 23 septembre 2013 et les travaux ont débuté en juillet 2014 ; l'inauguration de l'équipement est prévue le 4 septembre prochain.

b) Le soutien financier du Département

En 2007, le Département a labellisé CIP le projet de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn sur le développement de nouvelles activités culturelles et d'animation pour la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen.

La rénovation et la mise en accessibilité de la MROF est un projet inscrit au contrat de territoire de Sauer-Pechelbronn 2014-2016. Le Département a d'ores et déjà apporté son soutien à la communauté de communes pour ce projet à hauteur de 180 000 €, en commission permanente du 3 novembre 2014.

Par ailleurs, en raison du coût supérieur de l'opération, le contrat de territoire prévoit une aide complémentaire négociée de 80 000 € pour la MROF, dont 50 000 € pour le projet de rénovation et de mise en accessibilité, et 30 000 € pour la création d'outils de visite mobile. L'aide accordée pour les outils de visite mobile sera financée au titre du développement local.

Le dossier est ainsi conforme à la programmation prévue au contrat de territoire et le maître d'ouvrage a déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du

6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Le projet culturel étant une pièce requise pour l'instruction d'une demande de soutien du Département au titre de l'investissement des CIP, il est proposé que ce soit l'un des axes de travail prioritaire défini dans la prochaine convention d'objectifs entre le Département, la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn et l'association des Amis de la MROF. Ce projet culturel fait l'objet d'un travail de concertation entre les trois partenaires : la réflexion a été entamée en fin d'année 2014, suspendue au premier trimestre 2015, et reprendra à l'automne 2015.

L'échelonnement de la subvention accordée à la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, soit 50 000 € au titre du Service du patrimoine culturel, sera précisé lors de l'élaboration du budget 2016.

Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39415/Autorisation de programme 2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV.

Montant de l'AP : 408 349.38 €

Montant disponible sur l'AP : 408 349.38 €

Crédits proposés : 50 000 €

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 31 août dernier, s'est prononcée favorablement sur cette subvention.

III/ Le syndicat mixte du musée Lalique

a) Eléments de contexte

1) Le mode de gestion du musée Lalique

Le musée Lalique est géré par un syndicat mixte, créé le 1^{er} janvier 2008, qui regroupe la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, la commune de Wingen-sur-Moder, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin. Depuis la modification des statuts en 2013, la région Alsace et le Département du Bas-Rhin financent à part égale le budget du syndicat mixte - autour d'1,5 M€ par an - les participations de la commune de Wingen s'élevant, de manière fixe, à 10.500 €, et celle de la communauté de communes à 24.500 €.

Le comité syndical du musée Lalique est composé de 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants, dont 8 représentants du Département, à parité avec la Région.

2) La contribution statutaire départementale et la subvention d'investissement

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 1 654 250 € pour 2015.

Le Département verse sa contribution en deux temps : 80% sont versés l'année N, et 20% l'année N+1, au vu du compte administratif. En 2015, le Département versera (comme la Région) environ 550 000 € :

- 455 400 € (80% du BP 2015 du musée Lalique)
- 94 664 € (20% du budget réalisé en 2014, au vu du compte administratif).

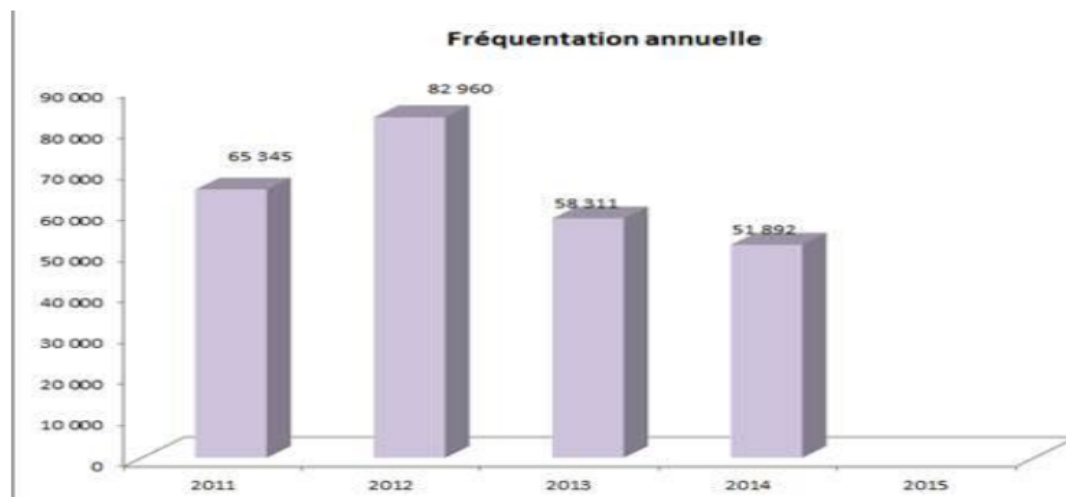
Pour des raisons juridiques, l'investissement ne peut pas entrer dans le calcul de la contribution statutaire - qui ne couvre donc que le fonctionnement. Or, le Département est également sollicité pour des dépenses d'investissement, liées à la transformation des bâtiments, l'acquisition de matériel, la scénographie des expositions temporaires, l'acquisition et la restauration d'œuvres.

Le montant total de ces investissements s'élève, au BP 2015 du syndicat mixte du musée Lalique, à 360 000 €.

3) Les enjeux

Depuis son ouverture le 1^{er} juillet 2011, le musée Lalique a franchi, en 2014, en cumulé, la barre des 250 000 visiteurs, ce qui est très honorable, compte tenu de la situation géographique du musée, à l'écart des principaux circuits touristiques.

La fréquentation annuelle est toutefois en baisse constante depuis 2013 :



Un des enjeux majeurs des prochaines années est d'arrêter cette baisse, à travers différentes actions ciblées, par exemple : le développement de l'accueil de groupes, des visiteurs allemands et des marchés lointains, le maintien des expositions temporaires pour renouveler l'intérêt des visiteurs.

b) Les dépenses d'investissement 2015

L'exposition « Le verre au quotidien : usages et techniques en Alsace et en Lorraine de l'Antiquité à nos jours » se tient du 24 avril au 1^{er} novembre 2015. Elle retrace, à travers des objets archéologiques, des objets d'art, tableaux, plans, l'histoire verrière de la région Alsace et Lorraine, en présentant les techniques, les usages et leur évolution. Son projet a été approuvé par le comité syndical du 17 novembre 2014.

Les dépenses d'investissement liées à cette exposition s'élèvent à 43 000 € (les dépenses de fonctionnement de l'exposition sont intégrées au budget global de fonctionnement 2015 du syndicat mixte). La participation du Département à ces dépenses d'investissement s'élèvera à 16 830 €.

Pour les dépenses d'investissement liées au bâtiment (par exemple aménagement au niveau de la cafétéria et des jardins), à l'acquisition de matériels (vidéoprojecteur, postes informatiques, vitrines...) et au règlement de droits, la subvention du Département s'élèvera à 47 655 €.

Au total, la participation du Département pour les dépenses d'investissement du syndicat mixte du musée Lalique sera de **64 485 €**.

Aucun crédit n'était inscrit au budget primitif 2015 pour ces dépenses d'investissement : en DM1, une ligne de crédit a été abondée afin de répondre partiellement à ces demandes. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39414/Autorisation de programme R2014 équipements culturels et muséographie « musée Lalique investissement »- programme MUSEEINV.

Montant de l'AP : 408 349.38 €

Montant disponible sur l'AP : 408 349.38 €

Crédits proposés : 64 485 €

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 31 août dernier, s'est prononcée favorablement sur cette subvention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 270 448 € à la ville de Wissembourg pour la réhabilitation et la reconversion de l'ancienne synagogue, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et à celles indiquées dans la convention jointe à la présente délibération. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39416/Autorisation de programme 2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV;

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la ville de Wissembourg et autorise son président à la signer;

- décide d'attribuer une subvention de 50 000 € à la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn pour la rénovation et la mise en accessibilité de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39415/Autorisation de programme 2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV;

- décide d'attribuer une subvention de 64 485 € au syndicat mixte du musée Lalique pour ses dépenses d'investissement 2015, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du syndicat mixte du musée Lalique. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39414/Autorisation de programme 2014 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY